

PRINCIPAUX INTERVENANTS - ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

MINISTÈRE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

Ce ministère est responsable de la planification et de la mise en valeur du secteur de l'électricité en Colombie, par l'intermédiaire de ses propres entreprises de service public et autres sociétés associées.

COMMISSION NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Le gouvernement a convenu en 1987, dans le cadre du programme de redressement négocié avec la Banque mondiale, de créer cet organisme, mais ce projet s'est enlisé au Congrès colombien.

SERVICE NATIONAL DE LA PLANIFICATION (DNP)

Ce service, qui a le statut de ministère, étudie, planifie et recommande la mise sur pied de projets d'intérêt national, en tenant compte des besoins économiques, sociaux et politiques du pays. À ce titre, le DNP et le CONPES (voir plus bas) jouent tous deux un rôle de premier plan dans le processus décisionnel du secteur.

CONSEIL NATIONAL DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (CONPES)

Cet organisme est constitué du président de la République, des ministres des Finances et du Développement, du directeur du Service national de la planification et du directeur de la Banque centrale. Le CONPES, sur les recommandations du DNP, approuve ou rejette les propositions d'intérêt national qui, en raison de leur portée et de leur impact social, peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'économie du pays.